



Section de Seine Maritime
77, quai Cavelier de la Salle
76100 Rouen
02 35 73 16 75
76@se-uns.org
www.sections.se-uns.org/76

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale en Seine Maritime

Rouen, le 16 janvier 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA souhaite attirer votre attention sur les évaluations des acquis des élèves de CM2 prévues du 19 au 23 janvier.

Le SE-UNSA ne rejette pas a priori le principe d'évaluations nationales, qu'elles soient « diagnostic » ou « bilan ». Cependant, le dispositif retenu n'est pas acceptable.

Pour le SE-UNSA, une évaluation des acquis des élèves au palier 2 du socle commun ne peut avoir lieu avant le terme de l'année scolaire. Une évaluation en milieu d'année ne peut servir de base à une évaluation des acquis des élèves en fin de cycle ni à une évaluation des performances du système scolaire.

De plus, nous considérons que évaluer des notions non étudiées est un non sens pédagogique.

La conception du logiciel de saisie est aussi contestable : le codage binaire (échec ou réussite) ne permet pas de rendre compte finement du degré d'acquisition de telle ou telle notion.

Les conditions fixées par le ministère vont donc pour nous, créer de l'échec, stigmatiser les élèves au lieu de les encourager, et générer inutilement des inquiétudes chez les parents.

Enfin, nous ne pouvons cautionner un système de recensement des résultats qui puisse servir à établir un « palmarès » des écoles.

Le SE-UNSA a saisi Monsieur le Ministre par courrier le 7 janvier pour lui demander de surseoir à ces évaluations et d'engager des discussions afin de construire un outil pertinent garantissant la confidentialité des résultats.

Faute d'une réponse positive du ministre à notre demande et face aux difficultés que crée pour nos collègues ce dispositif, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les consignes syndicales que nous demandons à nos collègues de suivre :

Pour les enseignants de CM2 :

- ne faire passer que les exercices correspondant à des notions déjà abordées en classe,*
- rendre compte de ces seuls résultats uniquement aux élèves et aux familles concernées,*
- ne pas utiliser le logiciel de l'administration mais un autre outil de saisie que nous mettrons à leur disposition.*

Pour les directeurs :

- ne pas faire remonter la synthèse des résultats de l'école au moyen de l'application WEB téléchargeable sur le site de l'administration mais communiquer à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale un récapitulatif des résultats anonymés.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

Joëlle Ayache
Secrétaire départementale du SE-UNSA 76